



☑ **Un plan d'action partagé 8**

Une situation préoccupante

Définition de l'illettrisme

On parle d'illettrisme pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

On parle également d'illettrisme pour les personnes, qui lors de leur scolarisation en France, ont appris à maîtriser des savoirs de base (en français, en calcul, en expression écrite et orale notamment), puis qui, par la suite, dans leur vie courante, ont désappris ces savoirs.

Etre en situation d'illettrisme, c'est ne pas disposer des compétences de base suffisantes pour faire face à des situations courantes de la vie quotidienne telles que faire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre, retirer de l'argent à un distributeur automatique, faire un calcul simple...

Pour ces personnes, il s'agit donc de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, et avec les formations de base.

Quelques chiffres sur l'illettrisme¹

Pour ce qui concerne les jeunes de moins de 18 ans,
Chiffres de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense 2009 : 4,9 % des jeunes de 17 ans sont en situation d'illettrisme

3 100 000 personnes, soit 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France, sont en situation d'illettrisme. Parmi elles, plus de la moitié sont pourtant dans l'emploi.

Illettrisme : hommes ou femmes :

- 59 % sont des hommes,
- 41 % sont des femmes.

¹ L'enquête Information et Vie Quotidienne de l'INSEE a été conduite en partenariat avec l'ANLCI en 2004-2005 auprès d'un échantillon représentatif (10 000 personnes) de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine, ce qui représente environ 40 millions de personnes

Illettrisme et emploi :

- 57 % des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi
- 11 % sont au chômage
- 14 % sont retraités
- 10 % en formation ou en inactivité
- 8 % sont au foyer

Dans une société qui a fait de la réussite scolaire un critère quasi-exclusif de reconnaissance sociale, l'illettrisme fait l'objet de nombreux préjugés et d'un très fort tabou.

Aussi l'illettrisme est-il une forme d'exclusion particulièrement pernicieuse, qui isole les individus et les fragilise. Pour les salariés, l'illettrisme est aussi une barrière importante à la mobilité et à l'évolution professionnelle. Pour les demandeurs d'emploi, c'est un frein considérable au retour à l'emploi.

C'est souvent à l'occasion d'une rupture, personnelle ou professionnelle, que les conséquences de cet effritement des savoirs apparaissent au grand jour.

L'illettrisme n'est pas une fatalité : il existe des solutions appropriées pour remettre en route les processus d'apprentissage.

C'est pourquoi il faut agir sur tous les fronts, à tous les âges de la vie, au plus près des personnes et des territoires et de manière coordonnée et pérenne si l'on veut vraiment prévenir et résorber l'illettrisme

Agir contre l'illettrisme, c'est :

- sensibiliser l'ensemble des acteurs, pour mieux détecter les personnes en face de telles difficultés
- former l'ensemble de ces personnes, pour leur permettre la réacquisition de ce socle fonctionnel, de ces compétences de base nécessaires aux actes simples de la vie quotidienne, pour être plus autonome dans sa vie familiale, professionnelle et citoyenne.

Le programme d'actions du Gouvernement

Alors que la France consacre 30 milliards d'euros par an, soit 1,5% du PIB, à la formation professionnelle, avoir 1,8 million de personnes dans l'emploi en situation d'illettrisme est une situation qui est considérée par tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi comme inacceptable.

C'est pourquoi, Nadine Morano, Ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, tient à faire de la lutte contre **l'illettrisme une priorité en matière de formation.**

L'effort de la Nation pour le renforcement des savoirs de base dans le monde du travail est passé de 186M€ en 2011, soit 54 M€ (+ 43 % entre 2009 et 2011) pour l'Etat et 132 M€ au titre du FPSPP

IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIVIT :

La prévention et la lutte contre l'illettrisme constituent une priorité des partenaires signataires de ce document, qui s'engagent à mettre cette orientation au cœur de leur action.

Les partenaires s'entendent autour d'objectifs communs pour

- 1- **Définir** ce que recouvre l'illettrisme
- 2- **Identifier** les situations d'illettrisme et mieux évaluer les risques
- 3- **Se doter des outils ressources** adaptés au niveau d'intervention des signataires ou de leurs adhérents.

Objectifs généraux

Les signataires s'engagent par la présente charte de partenariat en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme à conjuguer leurs efforts, à mobiliser les moyens humains et éventuellement financiers dont ils disposent afin de mener et évaluer, de manière efficace et lisible, des actions concertées en faveur de la prévention et la lutte contre l'illettrisme, dans le cadre de leurs missions.

ARTICLE 1 : MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Les engagements de la présente charte seront déclinés dans des conventions bilatérales qui viendront compléter la présente charte.

Elles préciseront les objectifs généraux, les publics visés en priorité, les partenaires sollicités, les conditions de mise en œuvre.

- **Partenariat** entre l'ANLCI et chaque signataire de la présente charte, adaptés aux possibilités offertes par les signataires et leurs missions

- Publics ciblés :

En matière de prévention :

- **les étudiants des grandes écoles et des Universités**, qui sont les dirigeants de demain

- **les directeurs de ressources humaines** et leurs équipes

En matière de lutte :

- ✓ les salariés
- ✓ les jeunes
- ✓ les demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux

La mise en œuvre bilatérale de la présente charte sera décrite dans une Charte d'engagement pour le développement des actions de lutte contre l'illettrisme de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui déclinera la présente charte.

Cet engagement bilatéral précisera les objectifs généraux, les publics visés en priorité, les partenaires sollicités, les conditions de réalisation des projets et de leur évaluation.

ARTICLE 2 : MUTUALISATION DES MOYENS DE SENSIBILISATION ET DES BONNES PRATIQUES

Les signataires s'engagent à **mutualiser les bonnes pratiques**, documents ressources, chiffres et experts dont ils disposent pour atteindre les objectifs visés :

Il s'agit notamment :

Pour l'Etat, par le biais de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) de mettre à la disposition des signataires:

- des données chiffrées sur l'ampleur du phénomène,
- des repères pour permettre aux adhérents des organisations signataires de proposer une ou plusieurs sessions de sensibilisation : présentation du référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP), des modes d'emploi pour agir (recueil, diffusion et facilitation de la prise en main des bonnes pratiques de lutte contre l'illettrisme en entreprise, charte des bonnes pratiques avec les OPCA autour du RCCSP).....

Pour les signataires, avec le soutien de l'ANLCI :

- d'inscrire les actions de lutte contre l'illettrisme répondant à un objectif de sensibilisation dans ses priorités d'action
- de mettre en place des **sessions de sensibilisation**

Les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme doivent s'organiser selon les principes suivants :

- **renforcer l'efficacité de prévention** et de lutte contre l'illettrisme par une meilleure cohérence entre les actions;
- proposer un dispositif permanent, cohérent et commun, sur un territoire défini, en mettant l'accent sur **la professionnalisation des acteurs** et le développement des outils pédagogiques ;
- assurer **un suivi des actions** en effectuant en lien avec l'ANLCI des bilans d'étape concourant à l'évaluation finale du plan.



Conseil national des missions locales



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Assemblée Permanente

